

**Compte rendu de la réunion du  
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
Du 1er décembre 2022**

L'an Deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire, salle du Conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi. Les débats sont retransmis en vidéo.

**Étaient présents** : M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, M JAMOT, MME MURET, MME SCHMIT, MME COURREGES, MME CLEMENCE, M. DE LAROCHE

**Étaient absentes** : Mme PATIN, Mme GADRAS, M BLONDEAU, MME GIMENO

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	11	Date de la convocation	25 novembre 2022
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 novembre 2022

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

### **Point N° 1 : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme le Maire propose Mme SCHMIT comme secrétaire de séance.  
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **Point N° 2 : DECISION MODIFICATIVE CHAPITRE 041 – BUDGET COMMUNE – DCM 01**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 109 de la Loi de finances pour 2022,  
Vu la régularisation des écritures d'inventaire

Considérant le besoin d'un apport de fonds en dépenses et recettes d'investissement sur le chapitre 041, Madame le Maire demande au Conseil municipal de prendre une décision modificative comme suit :

#### **COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2158 / OPFI	Autres installations, matériel et outillage technique	966,00	
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	108,00	
	<b>Total</b>	1 074,00	0,00

#### **COMPTES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
041 / 2033 / OPFI	Frais d'insertion	1 074,00	
	<b>Total</b>	1 074,00	0,00

Après en avoir délibéré **11 voix POUR**, le Conseil Municipal adopte la décision modificative ci-dessus.

### **Point N° 3 : CONTRAT RURAL DEMANDE DE PROROGATION DE FIN DE TRAVAUX – DCM 02**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération de la commission permanente de la Région en date du 4 mars 2020 validant le Contrat Rural de la commune d'Auteuil Le Roi,

**Vu** la délibération du Conseil Départemental en date du 14 avril 2020 validant le Contrat Rural de la commune d'Auteuil Le Roi,

**Vu** la date limite d'achèvement des travaux du Contrat Rural fixée au 14 mars 2023.

**Considérant** le retard pris dans la réalisation de des opérations du Contrat Rural suite à l'épidémie de COVID du premier semestre 2020,

**Considérant** les difficultés pour les entreprises retenues lors de la passation du marché de travaux de redémarrer leurs activités au premier semestre,

**Considérant** que les travaux ne sont pas tous engagés et qu'il reste à finaliser les vitraux de l'église ainsi que le city stade.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **11 voix POUR**,

**Décide** de solliciter la Région et le Département afin de pouvoir bénéficier d'un avenant de prorogation de fin de travaux d'un an pour l'opération financée dans le contrat rural,

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

### **Point N° 4 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC – DCM 03**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire 20-054 en date du 14 octobre 2020, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes.

**Considérant** que la commune d'Auteuil le Roi, souhaite procéder à la rénovation de l'éclairage public, pour un montant HT de 253 330 € soit un montant TTC de 303 996 € selon le devis fourni par la société **EIFFAGE**,

**Considérant** que la Commune d'Auteuil le Roi demande également une subvention au Département au titre du programme VRD 2020-2022 pour un montant de 166 944 €,

**Considérant** que le montant éligible restant après la subvention du VRD est de 86 386 € et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal, par **11 voix POUR**,

**Décide** de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de l'éclairage public à hauteur de **35 720 €**.

**Autorise** le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

**Précise** que cette recette sera inscrite à l'article 13251.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h52.